

DELEGATION DE Monsieur Michel DUCHENE

D-2012/683

Expérimentation d'un tarif préférentiel pour le stationnement sur voirie des professionnels dans le secteur 5. Autorisation.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Certains commerçants, artisans et professionnels de santé ont un besoin impératif d'utiliser leur véhicule pour l'exercice quotidien de leurs activités. A cet égard, les professionnels dont le siège social ou le cabinet médical est implanté dans les secteurs payants contribuent au maintien des activités artisanales et de service dans le centre.

Afin de répondre à leurs attentes en terme de stationnement, tout en respectant un juste équilibre entre l'offre et la demande, il vous est donc proposé d'expérimenter un dispositif mettant en place un tarif préférentiel sur voirie dans le secteur sous stationnement payant.

Ce nouveau dispositif vise à répondre à leurs besoins spécifiques et à résoudre leurs difficultés de stationnement sans pénaliser les résidents et visiteurs.

Ce dispositif vise également à favoriser la régularisation des conditions de stationnement, à inciter au paiement et à limiter le stationnement gênant et interdit.

Ce nouveau tarif préférentiel professionnel sera expérimenté pendant 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2013 sur le secteur 5 (quartier Fondaudège – Judaïque – Clémenceau) dont vous trouverez le périmètre en pièce jointe.

□ Les bénéficiaires : professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinés...), artisans et commerçants dont le local professionnel est implanté dans la zone 5.

□ Le tarif : 60€/mois accessible uniquement par Internet. Ce tarif préférentiel sera limité à un véhicule par professionnel.

□ Les justificatifs :

→ professionnels de santé : carte grise du véhicule et carte professionnelle.

→ artisans/commerçants : avis de la contribution économique territoriale, extrait Kbis (RCS) ou D1 (répertoire des métiers) de moins de trois mois, carte grise du véhicule.

□ Une commission municipale présidée par l' élu en charge du stationnement sera créée afin d'émettre un avis pour le maire sur les demandes particulières.

Cette commission regroupera le directeur général de la vie urbaine et de la proximité, le directeur de la police municipale et de la tranquillité publique, un représentant de la CCI, de la chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que des associations de commerçants.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place cette expérimentation de tarif préférentiel professionnel sur le secteur 5.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un mot rapide sur cette délibération importante.

Rappeler qu'elle s'inscrit dans une politique globale. Vous savez que nous avons donné une priorité aux résidents depuis plusieurs années.

Nous avons augmenté par exemple sur les parkings ParCub de 166% le nombre d'abonnés résidents.

Nous avons élargi le périmètre pour obtenir ces abonnements de 300 à 400 m pour permettre à un plus grand nombre d'habitants d'avoir la possibilité de se garer dans ces parkings.

Nous n'avons pratiquement plus personne en liste d'attente.

Nous mettrons en place à partir de janvier le tarif petit rouleur.

Nous avons mis en place le stationnement payant de surface qui permet aux résidents de trouver plus facilement du stationnement dans les quartiers concernés.

Nous créons avec ParCub la Maison du Stationnement qui permettra à partir d'un site Web de savoir si au plus près de chez soi une place de parking est disponible non seulement dans les parkings publics mais aussi dans les parkings privés.

Ce site Web sera disponible dans les mois qui viennent, et s'il fonctionne bien, pourquoi ne pas un espace plus physique, matériel, qui permettra d'accueillir ceux qui recherchent du stationnement.

De nouveaux parkings sont prévus :

Un barrière du Médoc dans le cadre de la ligne D du tram.

Un projet de parking Thiac-Lebrun dont nous négocions la construction avec les résidents.

Et pourquoi pas peut-être un parking aussi à Nansouty. La demande est faite à la Communauté Urbaine.

Sans oublier sur l'ensemble de nos ZAC et PAE les parkings mutualisés et surtout évolutifs qui peuvent pour un certain nombre devenir aussi du logement si la demande en stationnement est moins importante.

Concernant cette délibération, je vous rappelle que certains commerçants, artisans et professionnels de santé ont un besoin impératif d'utiliser leur véhicule pour l'exercice quotidien de leurs activités. Les professionnels dont le siège social ou le cabinet médical est implanté dans un secteur payant contribuent au maintien des activités artisanales et des services dans le centre.

Donc afin de répondre à leur demande et à leurs attentes en termes de stationnement nous vous proposons aujourd'hui de lancer une expérimentation qui durera à peu près 6 mois. Il faudra tirer un bilan au bout de ces 6 mois. Ce dispositif offrira un tarif préférentiel sur la voirie dans le secteur sous stationnement payant.

Ce nouveau dispositif vise à répondre à leurs besoins spécifiques et à résoudre leurs difficultés de stationnement sans pénaliser les résidents.

Les bénéficiaires :

Les professionnels de santé : médecins, infirmiers, kinés, par exemple, les artisans et les commerçants dont le local professionnel est implanté dans la zone dont vous avez le périmètre avec cette délibération.

Le tarif :

60 euros par mois, accessible uniquement par Internet. Ce tarif préférentiel sera limité à un véhicule par professionnel.

Je crois que cette proposition permettra de nettement améliorer la vie quotidienne et le travail des professionnels dans ce secteur, avant peut-être de l'étendre sur l'ensemble des secteurs payants.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

On est en plein dans vos contradictions, Monsieur le Maire, en matière de stationnement.

Le stationnement payant appliqué de façon aveugle en centre ville et dans les zones résidentielles est plus destiné – je l'ai déjà dit – à remplir les caisses municipales qu'à réglementer réellement le stationnement. Mais au moins il y avait un semblant d'égalité pour tous comme l'ont remarqué les juges du Tribunal Administratif lorsqu'ils m'ont débouté. Mais je dis « un semblant d'égalité pour tous », et je vous dirai les endroits où impunément on peut stationner dans Bordeaux en plein centre ville, y compris devant le Grand Hôtel. Je vous ferai une note. Aujourd'hui on n'a pas le temps d'en parler.

Déjà des circulaires organisaient des tolérances pour les professionnels de santé. Il y a une circulaire du 17 mars 86 pour les infirmiers, une circulaire du 26 janvier 95 pour les médecins, et si aucune loi n'a été élaborée sur le sujet c'est pour ne pas contrevenir au principe d'égalité qu'on trouvait dans les faits par les tolérances appliquées.

Alors pourquoi à partir de là on ne va pas jusqu'au bout dans la démarche ? C'est le cas à Nancy par exemple où il y a un macaron santé pour les professions libérales, à Paris où il y a la carte Sésame au prix de 90 euros par an, à Angoulême où il y a un tarif forfaitaire annuel de 100 euros.

A Bordeaux c'est 60 euros par mois et juste pour stationner devant son cabinet s'il y a de la place.

Quid du stationnement devant chez le patient hors de la zone où on est ?

Quid des établissements de santé, ou des artisans et des commerçants qui regroupent plusieurs professionnels : médecins, infirmiers ou autres ?

Quid également des salariés ? Parce que ce sont des employeurs, mais admettre pour les employeurs et refuser pour les salariés ce type de stationnement ce serait quand même un peu gros. Alors comment va-t-on faire ?

Et comment ne pas penser aux artisans et commerçants qui travaillent à Bordeaux en dehors de leurs locaux pour des réparations ou autres, y compris ceux qui travaillent à Bordeaux mais qui viennent de l'extérieur ?

Je crois donc que la seule solution pour résoudre la question, mais vous ne la prendrez pas, c'est de rétablir un stationnement non payant pour les résidents dont la carte peut servir pour leur véhicule, ou pour un véhicule de santé, ou pour un véhicule d'artisan selon l'opportunité. Je crois que c'est certainement la seule démarche qui rétablirait l'égalité entre les usagers.

Ce que vous souhaitez, vous, c'est la taxe de 60 euros par mois sur les professionnels. Ça représente 720 euros par an, une charge supplémentaire qui va s'ajouter à l'augmentation de la taxe sur les enseignes dont M. DAVID nous a parlé lors d'un précédent Conseil Municipal et qui va peser très fortement sur la trésorerie. C'est une charge supplémentaire.

Ce n'est pas ainsi qu'on fera en sorte que les artisans et les commerçants reviendront en centre ville et qu'on va faciliter le travail des professionnels de santé qui sont obligés de se déplacer dans d'autres villes ; et être obligé de se déplacer ça veut dire également être obligé de stationner.

Donc nous voterons contre. Merci.

M. LE MAIRE. -

Juste une petite remarque. Ce n'est évidemment pas une charge supplémentaire puisque c'est totalement facultatif. Si un commerçant ne veut pas s'abonner parce qu'il a un parking ou parce qu'il a une autre façon de se déplacer, naturellement ce n'est pas une taxe, ça n'a rien d'obligatoire.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, nous voterons cette délibération. Par contre je voudrais en profiter pour vous interroger sur le stationnement actuellement qui est fait autour du marché de Noël.

On se retrouve avec une file de voitures stationnées illégalement le long des Allées de Tourny alors que les parkings de Tourny et des allées de Chartres ne sont pas pleins. Je l'ai constaté dimanche à 15 heures.

C'est ainsi que dans le sens Grand Théâtre – Tourny, du fait de ce stationnement sauvage la piste cyclable se retrouve empiétée et les vélos mis en danger.

Laissez-vous perdurer une situation qui va à l'encontre du plan vélo et du plan de déplacements en général ?

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Moi je vois dans cette délibération, même si c'est une délibération expérimentale, là aussi un problème de territoire et de public désigné. On a un territoire qui est uniquement le secteur 5, c'est-à-dire les quartiers les plus centraux de Bordeaux et pas les plus démunis, et un public qui est celui des professions libérales, artisans et commerçants. Les associations peuvent en avoir besoin également. Donc moi je demande à élargir cela, non pas aux salariés car je préférerais qu'ils viennent en tram. De ce côté-là la logique reste sauve. Mais élargissons le public qui peut accéder à cet « avantage ».

Cela dit je ne pense toujours pas que le paiement des places de parking évite vraiment le déplacement en voiture. Je crois qu'il faudrait taper un peu plus fort et ailleurs.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

D'une certaine manière, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que ces interventions démontrent que vous cautionnez, ou du moins vous actez notre démarche. Je vous en remercie.

Les questions qui ont été posées sont extrêmement intéressantes. Nous sommes là dans une opération expérimentale. Au fur et à mesure de cette expérimentation je vous conseille de nous faire part de vos propositions. Peut-être que vos propositions et les résultats nous permettront d'affiner la décision.

Je trouve que dans l'état actuel des choses les propositions qui sont faites de modifier les tarifs ou autres peuvent être intégrées. A nous de tenir compte de la réaction de ceux qui vont participer à cette expérimentation, et à partir de là soit modifier les tarifs, soit modifier les zonages, soit modifier la délibération telle qu'elle le mériterait, et surtout envisager peut-être une expérimentation ou un lancement plus large si c'est nécessaire.

Concernant le secteur, il a été choisi justement parce que le stationnement est assez problématique dans ce secteur. Si au fil du temps on s'aperçoit que d'autres secteurs méritent de développer ce type d'expérimentation, pourquoi pas.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais rappeler quel est l'objectif du stationnement payant dans ce type de quartier. C'est de décramponner les voitures ventouses ou le stationnement de véhicules venus de l'extérieur qui cannibalisent certains quartiers. Donc l'objectif c'est d'augmenter la rotation des voitures.

Plus on augmente le nombre de bénéficiaires d'un stationnement préférentiel et moins il y a de rotation. Donc si on donne un macaron à tout le monde il n'y aura plus de rotation du tout. C'est la raison pour laquelle nous voulons expérimenter ça pour voir si on arrive à l'équilibre ou si au contraire le bilan de l'opération est peu positif.

On vous en rendra compte et on verra si on le généralise, ou si on l'étend en tout cas.

Qui vote contre cette expérimentation ?

Qui s'abstient ?

Merci.

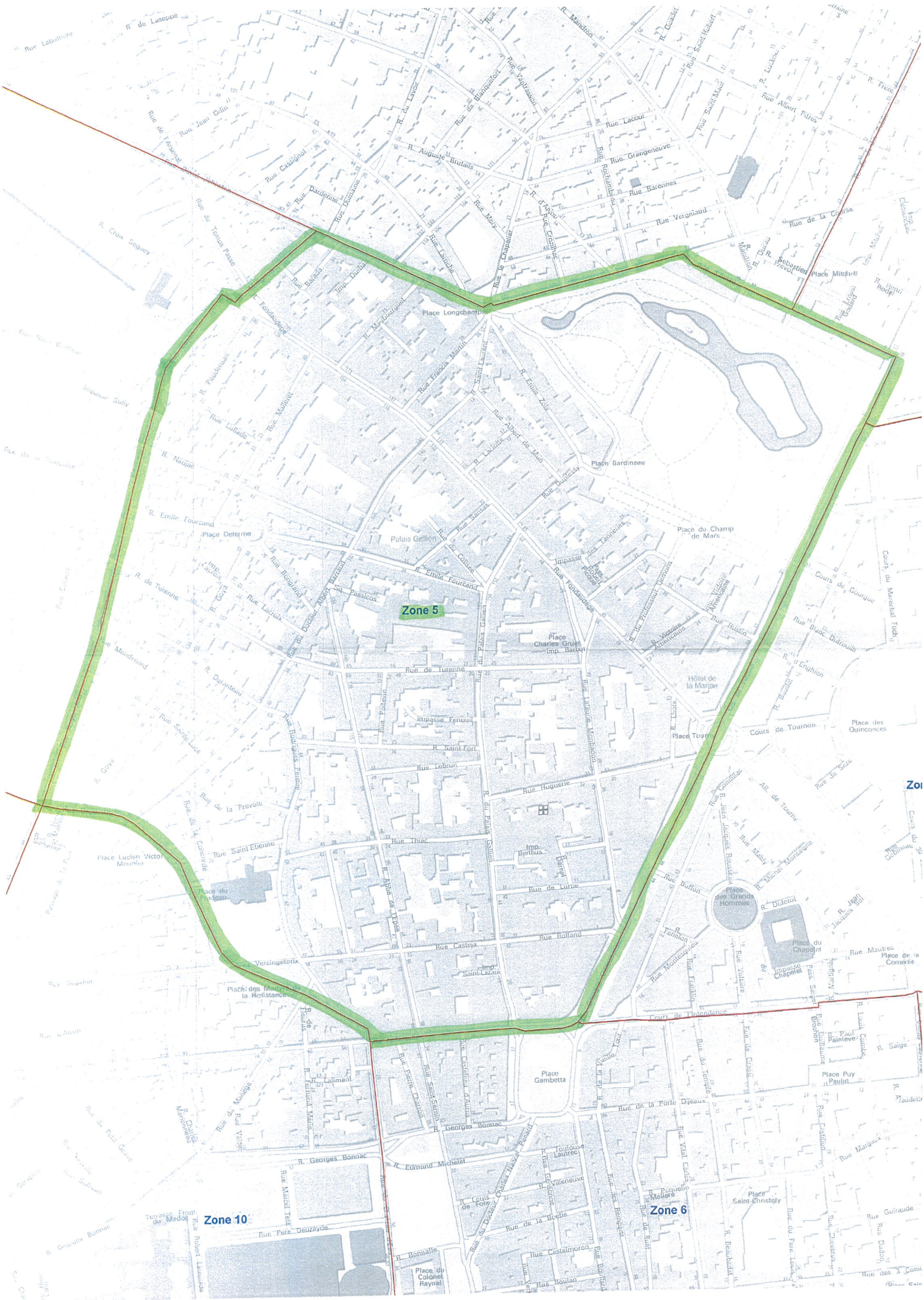
On n'a pas répondu sur le stationnement sur les allées de Tourny. M. DAVID vous en avez pris note ?

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

On verbalise régulièrement.

M. LE MAIRE. -

Bien sûr, mais le civisme n'est pas une vertu totalement partagée. Nous essaierons d'y être attentifs.



Zone 5

Zone 10

Zone 6

Zo

